

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 juillet 2010

Sous la présidence de M. RIGAL Christian

Etaient présents : ROUQUETTE Christian, MARTY Jean-Pierre, VIGUIER Serge, OULES Elisabeth, MAFFRE Jérôme, ALIES Cédric, OULES Thierry, BLOY Xavier, GALAND Georges, VIALA Lionel, INES Grace, SEGUIER Daniel et AZAIS Alain.

Etait absent : SEGUIER Daniel et VIALA Lionel

Secrétaire de séance : Alain AZAIS

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2010.

Décision modificative de la section d'investissement

La ligne d'opération 167 « Acquisition matériels » étant insuffisamment approvisionnée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative suivante :

Ligne d'opération 166 : **Acquisition terrains divers** : - 80.000 €
(compte 2111 : terrains nus)
Ligne d'opération 167 : **Acquisition matériels** : + 80.000 €
(Compte 2184 : mobilier : 25 000 €)
(Compte 2158 : autre matériel et outillage : 25 000 €)
(Compte 2183 : matériel de bureau et informatique : 30 000 €)

Vente d'un terrain communal à M. BLANCHARD, la Pazarié

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat d'une portion de domaine public au lieudit « La Pazarié » à Castelnau de Brassac formulée par Monsieur BLANCHARD André.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande le déclassement de la portion du domaine public en domaine privé, par une enquête publique.

Vente d'un terrain communal à Mme GAU, la Pazarié

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi de deux demandes d'achat de portions de domaine public au lieudit « La Pazarié » à Castelnau de Brassac formulée par Madame GAU Colette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande le déclassement de la portion du domaine public, situé devant le portail de son garage en domaine privé, par une enquête publique.

Il reporte sa décision pour la deuxième parcelle, située derrière sa maison, en vue d'une étude avant le prochain conseil.

Don à la commune du cimetière d'Ouillats

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Lyon pour proposer à la commune de reprendre à titre gracieux le cimetière de l'ancien couvent d'Ouillats.

Les concessions occupées contiennent les corps de 80 religieuses et de Monsieur Pier ROMBUTS. En effet, les sœurs ne résidant plus dans le département, la congrégation ne pourra plus assurer l'entretien de ce cimetière.

Compte tenu de l'état de délabrement des murs du cimetière, l'entreprise SEGUIER a été missionnée par la congrégation pour la remise en état durant l'été 2010, les travaux devant arriver à terme en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la donation du cimetière d'Ouillats à la commune par la congrégation des Sœurs de St Joseph de Lyon et demande à cette dernière de supporter les frais de géomètre et de notaire.

Approbation de l'adhésion de la commune d'ANGLES au SIVOM de BRASSAC

Suite à la fréquentation plus importante des enfants d'Anglès au centre de loisirs et à la garderie, la commune d'Anglès souhaite adhérer au SIVOM de Brassac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce favorablement sur cette demande d'adhésion.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire, soucieux de la préservation de l'environnement et des économies d'énergie, expose au Conseil Municipal son intention de changer le mode de chauffage du bâtiment de la Mairie/école, en remplaçant la chaudière actuelle qui fonctionne au fuel en une chaudière à granulés bois. L'entreprise SNC ALVERNHE et fils, dont le siège est situé à BRASSAC (81260) « La Prade » a été contactée et nous a fourni un devis qui s'élève à la somme de 24 214,02 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le remplacement de la chaudière au fuel du chauffage central de la Mairie/école par une chaudière à granulés bois et sollicite l'aide du Conseil Régional et s'engage à autofinancer la part restant à la charge de la Collectivité sur les fonds libres.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association des Maires et Elus locaux du Tarn l'a sollicité pour mettre à disposition de la Commune les fichiers littéraux du cadastre en l'état de leur dernière mise à jour. Cette mise à disposition est gratuite, et son droit d'usage en est limité à l'utilisation administrative communale.

L'installation de la base de données sera effectuée par la société AGEDI, le prestataire de la Commune auprès duquel l'ensemble des logiciels de gestion communale ont été commandés pour une date de mise en service au 1^{er} janvier 2010.

La convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la mise à disposition des fichiers littéraux du cadastre à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de rectifier l'assiette du Domaine public et privé au lieu dit « Entrevergneshaut ». En effet, le tracé du domaine public empiète sur une parcelle privée cadastrée : section O, n°255, appartenant à Monsieur Pierre BESCOS, tandis que la dite parcelle empiète sur le Domaine public. Monsieur Pierre BESCOS est d'accord pour la régularisation.

Le Domaine public correspondant à une voie communale, l'article L 141-3 du Code de la Voirie dispense la Commune d'une enquête publique pour le classement et le déclassement si la modification ne porte pas atteinte à la circulation, ce qui est le cas dans ce lieu dit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré souhaite la régularisation de l'assiette du Domaine public du lieu dit « Entrevergne-haut », demande le classement et le déclassement des portions du Domaine Public et du Domaine Privé de ce même lieu, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif devant intervenir entre Monsieur Pierre BESCOS et la Commune, décide que les frais de géomètre soient supportés par la Commune et demande au service du cadastre de CASTRES (Tarn), Hôtel des Impôts, d'effectuer la régularisation nécessaire.

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2006, il avait été décidé de finaliser un projet d'implantation d'éolienne et d'accorder à une seule société la possibilité d'étudier l'installation.

Par délibération du 28 mai 2008, cette autorisation avait été étendue à toute société sur l'ensemble de la Zone de Développement Eolien (ZDE) de la Commune de CASTELNAU-DE-BRASSAC.

Par courrier du 27 juillet 2010, la société GDF SUEZ sollicite l'avis du Conseil municipal pour l'implantation d'un nouveau parc éolien entre la Route départementale 62 et le lieu dit « Goutines ».

Cette étude se situe hors ZDE et n'a pas été soumise à l'autorisation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré refuse l'implantation d'un parc éolien entre la route départementale 62 et le lieu dit « Goutines »

Droit de chasse

- Le Conseil Municipal a été saisi par Monsieur Francis Cabrol, Président de la société de chasse privée de la Pierre Plantée, pour une autorisation de chasser sur le domaine communal (forêt de Montagnol). Cette société a proposé au conseil plusieurs alternatives :
 - octroi du droit de chasse, à sa société, sur la totalité du lieu en cause,
 - division en deux parties du territoire,

- retrait du droit de chasse accordé à la société communale, et rendre la forêt de Montagnol à sa destination première en la laissant libre, vu que ce bien a été donné à la commune par le Marquis de Cruzy à l'usage de tous ses habitants.

Le conseil après en avoir délibéré, fait remarquer que ce bien, a été légué à la commune de Castelnau de Brassac par Catherine de VENDÔME, Comtesse de CASTRES, Seigneur de Cruzis, en vu d'affouage pour leur permettre de se chauffer et le fait de donner le droit de chasse à l'association communale respecte les termes du lègue, car il permet à tous les habitants, adhérents à la société communale, d'utiliser la forêt pour la chasse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide que seuls les habitants de Castelnau de Brassac, adhérents à la société de chasse communale la Diane, ont le droit de chasser sur la partie communale de la forêt de Montagnol.

- Le projet de Maison pour handicapés vieillissants continu. Des plans ont été établis et nous avons une première estimation des coûts qui s'élèvent à 2 millions d'euros.

La rédaction du projet de vie est en voie d'achèvement. Les différents organismes financeurs ont reçu le projet. Nous attendons maintenant leur décision.

- Réhabilitation du garage communal du Bompas :
Au mois de septembre, nous aurons les plans et l'estimatif des coûts qui nous permettrons de demander des subventions.

Travaux AEP, Indemnisation des agriculteurs ayant subi des dommages.

Suite à la pose des canalisations dans le cadre des travaux de réorganisation du réseau d'eau potable de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'indemniser les agriculteurs ayant subi des dommages, suivant le barème fixé par la Chambre d'Agriculture.

Le dédommagement s'effectuera suivant la nature des cultures des parcelles sur lesquelles l'exploitant (propriétaire ou fermier) a eu un manque à gagner.

Le géomètre de l'entreprise titulaire du marché a été chargé de métrer les parcelles concernées et l'indemnisation a été calculée précisément par propriétaire ou agriculteur. Le récapitulatif des montants par personne est annexé à la délibération.